

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/PET.11/L.6
13 mai 1953
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PETITION DE M. ABDULLAHI ISSA
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, et à l'article
complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

c/o 1538 Union Street,
Brooklyn
New-York

6 mai 1953

Monsieur,

La Ligue de la jeunesse somalie m'a chargé, en ma qualité de représentant dûment autorisé de cette organisation, de me présenter en son nom devant le Conseil de tutelle, à sa prochaine session, chaque fois qu'il sera nécessaire, à l'occasion de l'examen de la situation en Somalie.

En conséquence, je demande respectueusement à être autorisé à comparaître devant le Conseil pour faire des déclarations orales au sujet des questions relatives à la Somalie que l'Assemblée générale a renvoyées au Conseil, et des questions relatives au Territoire en général qui ont été soulevées dans les pétitions présentées par la Ligue de la jeunesse somalie.

Je vous prie, etc..

ABDULLAH ISSA
Représentant de la Ligue de la
jeunesse somalié

Signé Issa

A M. le Secrétaire général des Nations Unies,
New York.

Note du Secrétariat : Conformément à l'article 80, paragraphe 2 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général, sur les instructions du Président du Conseil, a demandé au Gouvernement italien, Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, s'il y a des raisons importantes pour lesquelles la demande ci-dessus devrait être préalablement discutée au Conseil.